



PRÉAVIS No 04/2019

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Renouvellement de 2 appareils radar (préavis 01/2018) –
Demande de crédit complémentaire**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le Comité de Direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019.

Selon les dispositions du règlement du Conseil intercommunal (art. 32), la commission ad hoc chargée de l'examen des demandes a eu l'occasion de recevoir toutes les explications nécessaires et complémentaires concernant le dépassement dont il est question.

PRÉAMBULE

Le préavis d'investissement 01/2018 concernait le renouvellement de 2 appareils radar, incluant également les coûts de fonctionnement. Était également compris, l'interface Digimage permettant l'échange des données entre le radar et le programme de gestion des amendes d'ordre (EpsiPol). C'est cette interface qui fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RÉCLAMÉS PAR LE FOURNISSEUR

Depuis la rédaction du préavis, l'éditeur de l'interface Digimage, la société ABRAXAS, a été contraint de réécrire cette application et son algorithme afin répondre à l'ensemble des normes numériques et des exigences techniques liées aux différents systèmes de radars. Dès lors, la nouvelle version de Digimage (v2) supporte les nouveaux formats de compression d'image en haute définition sans altération de qualité. Le nouvel algorithme de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation permet quant à lui le traitement instantané de l'image. Ces modifications concourent à réduire le taux de rejet des images floues ou de mauvaise qualité et améliorent grandement la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation ce qui contribue à un gain de productivité.

La réécriture de Digimage (v2) a engendré des surcoûts que l'entreprise ABRAXAS est en droit de faire valoir à l'ensemble des utilisateurs puisqu'il s'agit d'une mise à jour majeure et indispensable. Dès lors, cette société nous a adressé, en date du 8 mars 2019, une offre pour l'alignement de cette nouvelle licence ainsi que des prestations de migration d'un montant de CHF 24'534.05 TTC.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Le préavis de crédit d'investissement 01/2018 "Renouvellement de 2 appareils radars", compte d'investissement n° 6101.5060.303, financé par un fonds de réserve dédié, compte n° "9282.14", se montait à Fr. 189'010.60.

Dépenses d'investissement

Les dépenses à ce jour sont de Fr. 186'036.15, (Fr. 185'824.35 en 2018 et Fr. 211.80 en 2019). Les dépenses de 2018 ont été amorties en une seule fois sur l'exercice 2018. Le solde actuellement disponible se monte à Fr. 2'974.45. Ce montant vient donc en déduction du montant du crédit complémentaire d'investissement sollicité, portant celui-ci à Fr. 21'559.60.

Le crédit complémentaire d'investissement de Fr. 21'559.60 TTC sera amorti en une seule fois sur l'exercice 2019 par l'intermédiaire du compte n° 6008.3313 "Amort. machines, mobilier et véhicules", générant un dépassement de compte du même montant. Cet investissement complémentaire sera financé par la trésorerie courante.

Comptes de fonctionnement

Cette dépense n'entraînera pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement pour les exercices à venir.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

- vu le préavis no 04/2019 du Comité de Direction du 12 juin 2019,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter l'octroi au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire d'investissement au préavis 01-2018 "Renouvellement de deux appareils radars" d'un montant total de Fr. 21'559.60.
2. De porter cette charge supplémentaire au budget de fonctionnement 2019 par un amortissement en une seule fois dans le compte 6008.3313 "Amort. machines, mobilier et véhicules".

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :



Michel Farine

Le Secrétaire :



Frédéric Schaer